



LE 15 JUIN 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 15 juin 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum, lesquels ont désigné M. Jean-Robert Fortin à titre de président d'assemblée.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Henri Cloutier, maire
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

4400-150609 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport budgétaire de mai 2009

4401-150609 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2009**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4402-150609 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu

unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900877 à 900923	559 233,03 \$
Numéros 900924 à 900981	126 762,47 \$
Chèque annulé C900681	-93 808,25 \$

4403-150609 **COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE**

. Aide financière

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 12 000,00 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

4404-150609 **VÉLIRIUM**

. Demande d'autorisation spéciale les 24 et 25 juillet 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre 21 h le 24 juillet et 3 h le matin le 25 juillet ainsi que le 25 juillet entre 21 h et 5 h le matin le 26 juillet 2009 dans le cadre de la soirée « Bleu Nuit. » Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir cette activité dans le futur.

4405-150609 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de nommer M. Jean-Robert Fortin, maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2009.

4406-150609 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE LA NIVELEUSE**

Considérant l'appel d'offres du 2 juin 2009 pour la fourniture d'une niveleuse usagée avec ou sans échange;

Considérant la seule soumission reçue de :

	<u>Option « A »</u>	<u>Option « B »</u>
Inter Service L.G.O. Inc.	89 500,00 \$	84 500,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la fourniture d'une niveleuse usagée avec échange soit l'option « B » à Inter Service L.G.O. inc. au montant de 84 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4407-150609 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1113**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le règlement no 1113 intitulé « Règlement décrétant l'acquisition d'un nouvel hôtel de ville comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 150 000 \$, remboursable en vingt (20) ans.

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé un plan projet de lotissement de la phase III du développement domiciliaire Faubourg de la Crête préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Vincent, version 1B sous la minute 6272;

Attendu que la phase III propose la création de 9 copropriétés totalisant 133 unités;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan projet de lotissement suivant les règlements sur l'émission des permis, de zonage, de lotissement et celui relatif aux P.I.A.;

Attendu qu'en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 2.6 du Règlement de lotissement numéro 968, il ne doit pas y avoir d'intersection du côté intérieur d'une courbe dont le rayon intérieur est de moins de 185 mètres ni du côté extérieur de celle dont le rayon extérieur est de moins de 120 mètres;

Attendu que le plan projet présente 2 intersections qui ne rencontrent pas la norme minimale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'à ces 2 intersections, la norme minimale peut être diminuée étant donné que ces rues ont un caractère local et se terminent en cul-de-sac;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'une dérogation mineure pourrait être accordée étant donné que le projet de lotissement ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol et que le concept rencontre les objectifs du P.I.A. applicable au secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Vincent, version 1B en date du 9 juin 2009 sous la minute 6272, conditionnelle à ce que le conseil accorde une dérogation mineure afin d'autoriser à l'intersection « A » du côté intérieur et extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 97 mètres et à l'intersection « B » du côté extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 37 mètres au lieu de 180 et 120 mètres qui sont prescrits au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 2.6 du Règlement de lotissement numéro 968. Les intersections « A » et « B » sont identifiées par un liseré rouge sur le plan projet de lotissement;
- b) d'accepter que le parc public identifié sur le plan soit cédé à la municipalité pour fins de parcs et que la différence entre la superficie minimale exigée et celle cédée soit comblée par un versement d'argent qui devra correspondre à 5% de la valeur du site pour le total de la cession et du versement, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III

Reporté

4409-150609 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – PROPOSITION D'AMÉNAGER LES ABORDS DE L'ACCÈS D'URGENCE**

Attendu que Caicos Corporation a déposé une demande pour aménager les abords de l'accès d'urgence prévue dans le développement résidentiel Domaine de l'Avalanche afin de partager certains coûts dont l'achat et la plantation de cèdres;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que cette sortie d'urgence d'une largeur de 10 mètres doit être laissée libre de tout obstacle à l'exception d'une barrière;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les arbres peuvent être plantés de part et d'autre de ce chemin sur la propriété du requérant et aux frais de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rejeter la proposition, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4410-150609 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Attendu que Caicos Corporation a déposé une demande pour modifier le règlement de zonage afin d'autoriser dans la phase II du projet de développement Domaine de l'Avalanche l'usage bi-familial jumelé.

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme font part qu'au départ le projet était voué à un développement résidentiel écologique de faible densité et que le conseil municipal a modifié le règlement de zonage ainsi que le règlement relatif aux P.I.A. pour permettre l'usage unifamilial jumelé;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la topographie du milieu ne permet pas d'augmenter la superficie pour l'aménagement des espaces de stationnement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la densité étant donné qu'il y a tout le secteur à l'ouest qui présente un potentiel de développement

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de refuser la demande, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4411-150609 **CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 50 – INSTALLATIONS EAU POTABLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à la cession d'une partie du lot 50 concernant les anciennes installations d'eau potable à M. André Simard.

4412-150609 **MANDAT À ME ALAIN BOURGET – ABANDON DE SERVITUDE – RUE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater Me Alain Bourget, notaire afin de préparer tous les documents nécessaires à la radiation d'une servitude de passage sur le terrain sis au 10 rue Industrielle (lot 24-B Ptie).

4413-150609 **MANDAT À ME JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater Me Jean-François Gauthier, notaire afin de préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 687-P et une partie du lot 16-2 pour la reconfiguration de la rue Valmont dans le cadre du projet domiciliaire « Faubourg de la Crête Phase II. »

4414-150609 **MANDAT À GROUPE GIROUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater « Groupe Giroux » afin de préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 687-P et une partie du lot 16-2 pour la reconfiguration de la rue Valmont dans le cadre du projet domiciliaire « Faubourg de la Crête Phase II. »

4415-150609 **RECONNAISSANCE DU MARCHÉ PUBLIC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de reconnaître le marché public selon la définition suivante :

« Extension des activités à la ferme reconnues comme un service à la communauté, le marché public favorise les échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif (5) de producteurs agricoles et transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Ceux-ci en occupent une place prépondérante. L'organisation maintient des liens officiels avec la municipalité. Le marché est en opération sur une période déterminante pour ses membres qui en assurent la pérennité. » (Association des Marchés publics du Québec (AMPQ)).

4416-150609 **EMBAUCHE PERSONNEL EAU POTABLE – EAU USÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 48 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eau usée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Madame Annick Lapierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu :

- Que Madame Annick Lapierre soit engagée à titre de technicienne eau potable – eau usée;

- Que la date de début d'emploi soit le 6 juillet 2009;
- Que le salaire de départ de Madame Annick Lapierre soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eau usée, échelon 4001 à 6000 heures.

4417-150609 **EMBAUCHE PERSONNEL EAU POTABLE - EAU USÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 48 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eau usée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Monsieur Éric Giguère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu :

- Que Monsieur Éric Giguère soit engagé à titre de technicien eau potable – eau usée;
- Que la date de début d'emploi soit le 13 juillet 2009;
- Que le salaire de départ de Monsieur Éric Giguère soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eau usée, échelon 4001 à 6000 heures.

4418-150609 **ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon de type commercial pour le service des loisirs pour un montant maximum de 7 500,00 \$.

4419-150609 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 168,00 \$ plus les taxes applicables.

4420-150609 **MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL M. PATRICK GOUPIL**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de remplacer à l'article 4.3 du contrat de travail de M. Patrick Goupil « Le travail de prévention » par « L'organisation et la supervision du travail de prévention et « Faire l'inspection et la visite des bâtiments » par « L'organisation et la supervision des inspections et des visites des bâtiments.»

4421-150609 **TARIFICATION SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'accepter la tarification suivante pour l'année 2009-2010 pour le ski de fond :

2009-2010

Ski de fond

Macaron / adulte	45,00 \$
Macaron / "ado" de 14 à 17 ans	20,00 \$
Casier à skis	10,00 \$
Billet / adulte / lundi au vendredi	5,00 \$
Billet / "ado" / lundi au vendredi	5,00 \$
Billet / adulte / samedi & dimanche	5,00 \$
Billet / "ado" / samedi & dimanche	5,00 \$
Enfant moins de 14 ans	gratuit
Location skis de fond /adulte / ado	10,00 \$
Équipement de skis de fond /enfant	gratuit

2009-2010

Raquette

Macaron / adulte	25,00 \$
Macaron / "ado" de 14 à 17 ans	15,00 \$
Billet / adulte / lundi au vendredi	5,00 \$
Billet / "ado" / lundi au vendredi	5,00 \$
Billet / adulte / samedi & dimanche	5,00 \$
Billet / "ado" / samedi & dimanche	5,00 \$
Enfant moins de 14 ans	gratuit
Location raquettes / adulte / "ado"	8,00 \$
Raquettes et bâtons / enfant	gratuit

4422-150609 **CIMETIÈRE (RUE DES MONTAGNARDS)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le service des travaux publics à effectuer des travaux à l'entrée du cimetière situé sur la rue des Montagnards soit de poser un tuyau et de remplir le fossé entre les deux entrées.

4423-150609 **ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer une entente avec La Commission scolaire des Premières Seigneuries concernant l'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc.. de l'école secondaire Mont Ste-Anne.

4424-150609 **CERCLE DE VIRAGE – DOMAINE DE L'AVALANCHE**

ATTENDU la demande de Roche afin de décentrer de 1.5m vers le sud-est, le cercle de virage dans le projet domiciliaire « Domaine de l'Avalanche »;

ATTENDU qu'il y aurait lieu que l'emprise de la rue soit élargie également de 1.5m (en forme ovale) et ce, dans le but de conserver une emprise raisonnable de 2.5m pour disposer la neige;

ATTENDU qu'il y aurait également lieu que les 2 entrées d'aqueduc soient déplacées d'autant;

ATTENDU que l'emprise nord-ouest devenant à 4m (au lieu de 2.5m) ne devra pas pour autant servir à ériger un mur de soutènement. Ce type d'infrastructure devant être implanté sur le terrain privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter de décentrer le cercle de virage suivant les conditions énumérées précédemment.

4425-150609 **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE LAMPES DE RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la fourniture de lampes de rues pour les projets suivants :

- Domaine de l'Avalanche : 13 lampes
- Piste cyclable boul. Bélanger : 7 lampes
- Pignon-sur-Mont : 3 lampes
- Faubourg de la Crête Phase III : 7 lampes

b) d'abroger la résolution #4328-200409 adoptée le 20 avril 2009;

c) d'inviter les soumissionnaires suivants :

- Lumen
- Guillevin
- Westburne

4426-150609 **IC2 TECHNOLOGIES – JEUX VERTS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'abroger la résolution #4369-190509 adoptée le 19 mai 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

4427-150609 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 50.

Jean-Robert Fortin
Président de l'assemblée

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe